

28 avr 1998 -17:00

## Compte rendu de la réunion du Conseil des Ministres du 28 avril 1998

Le Conseil des Ministres s'est réuni, mardi, de 12h00 à 12h30, au 16, rue de la Loi.

Le Conseil des Ministres a approuvé la communication que doit prononcer le Premier Ministre au Parlement dans l'après-midi Communiqué 1).

Le Conseil des Ministres a pris acte des observations (\*) des Régions et des syndicats relatives à l'avant-projet de loi modifiant la nouvelle loi communale, la loi provinciale et le code rural (réformes policières).

Le Conseil des Ministres s'est réuni, mardi, de 12h00 à 12h30, au 16, rue de la Loi. Le Conseil des Ministres a approuvé la communication que doit prononcer le Premier Ministre au Parlement dans l'après-midi Communiqué 1). Le Conseil des Ministres a pris acte des observations (\*) des Régions et des syndicats relatives à l'avant-projet de loi modifiant la nouvelle loi communale, la loi provinciale et le code rural (réformes policières).

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale  
Communication externe  
Rue de la Loi 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 02 11  
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael  
Service Rédaction (FR)  
+32 2 287 41 92  
+32 477 59 14 37  
[christophe.springael@premier.fed.be](mailto:christophe.springael@premier.fed.be)

Thomas Ferri  
Service Rédaction (NL)  
+32 2 287 41 42  
+32 471 67 07 73  
[thomas.ferri@premier.fed.be](mailto:thomas.ferri@premier.fed.be)

28 avr 1998 -17:00

Appartient à Compte rendu de la réunion du Conseil des Ministres du 28 avril 1998

## Communication du gouvernement

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe